

**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 08 décembre 2025**

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 4 Présents : 22 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 27.11.2025 <u>Date d'affichage</u> 27.11.2025</p>	<p><b>PRÉSENTS :</b> Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WAMBRE</p> <p><b>ABSENTE :</b> Audrey VERHAEGHE</p> <p><b>ABSENTS EXCUSÉS :</b></p> <p><b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> Carole HURIAU à Catherine KOPEC, Martine DELZENNE à Cathy NOTOT-GOS, Eric EGO à Philippe DESCHODT, Mélanie DELANNOIS à Frédérique FERREIRA</p> <p><b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Frédérique FERREIRA</p>

**Délibération n° 101/2025/LM/ND**

**Objet : DM N°3**

**Notice explicative**

*Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.*

*Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses et recettes sur la section d'investissement du budget principal de la commune.*

*Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision budgétaire modificative N°3 du budget principal de la ville concernant l'exercice 2025.*

Vu la délibération N°23/2025/LM/ND du 10 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de l'exercice en dépenses et recettes sur la section d'investissement;



Vu la commission « finances – administration générale » réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1 :** d'adopter la décision budgétaire modificative N°3 du budget principal de la ville concernant l'exercice 2025 :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

Opération 412-stade de football				
2313-322		+20 000,00		
<b>Total opération 412</b>		<b>+20 000,00</b>		
Opération 521-voirie				
2151-845		+22 944,50		
<b>Total opération 521</b>		<b>+22 944,50</b>		
Opération 526-matériels divers				
2188-01		+20 000,00		
<b>Total opération 526</b>		<b>+20 000,00</b>		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>+62 944,50</b>		

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 13-subventions d'investissement reçues				
1321-845				+62 944,50
<b>Total chapitre 13</b>				<b>+62 944,50</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>				<b>+62 944,50</b>

**Article 2 :** d'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote du Conseil Municipal :** Unanimité  Majorité   
 Pour : 26 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 Laurent MARTINEZ